

Les élèves doivent effectuer un minimum de 40 heures de service communautaire pour obtenir leur DÉSO. Ils/elles peuvent les compléter à partir de l'été précédant l'entrée en 9^e année jusqu'au mois précédant la graduation de la 12^e année.

COMMENT FAIRE RECONNAÎTRE LES HEURES DE SERVICES COMMUNAUTAIRE?

- Compléter des heures de bénévolat (voir exemples ci-dessous)
- Remplir le relevé du service communautaire disponible au centre d'orientation et sur le site web de l'école
- Obtenir la signature de la personne qui a supervisé l'activité
- Remettre le relevé dûment rempli et signé par un parent au centre d'orientation

VOICI QUELQUES ENDROITS/ACTIVITÉS POSSIBLES POUR LE SERVICE COMMUNAUTAIRE :

Les diverses sociétés telles que :

Société canadienne du cancer	705-264-7434 poste 3747
Société canadienne de la croix rouge	705-267-4900 poste 208 ou timmins@redcross.ca
Société d'Alzheimer de Timmins	705-268-4554
Association canadienne du diabète	705-267-1191
Société canadienne du sang	1-800-263-3733 poste 7352 ou www.blood.ca

Les foyers des personnes âgées :

Château Georgian pour vieillards	705-267-7935
Résidence Walford pour vieillards	705-267-7277
Community Home Support et Golden Manor	705-360-2644 poste 4512

Hôpital de Timmins et du district

705-267-6352

Lord's Kitchen Society

705-360-5673

Centre culturel La Ronde

705-267-8401

Centre de service Centraide

705-268-9696

Les paroisses (p.ex. : déjeuners de paroisses, Chevaliers de Colomb...)

Centre pour sans-abri

Les banques alimentaires

Les fêtes communautaires (p.ex. : St-Jean Baptiste, Carnaval d'hiver, Great Canadian Kayak Challenge, Ribfest, etc...)

Les foires à but non lucratif (p.ex. : Foire agricole, Foire scientifique, etc...)

Les marches ou courses organisées

Le tutorat

Les équipes sportives (p.ex. : aide aux entraîneurs, etc...)

Les refuges pour animaux

Les téléthons

Les activités scolaires identifiées

...et plusieurs autres qui sont annoncés au courant de l'année scolaire.

VOICI DES EXEMPLES D'ACTIVITÉS INADMISSIBLES :

X activité rémunérée

X activité qui serait normalement accomplie par un employé rémunéré dans le lieu de travail

X activité qui a lieu durant les heures de classes

X activité qui est constituée de corvées domestiques, c'est-à-dire les travaux ménagers et d'entretien de terrain

X activité qui se déroule au sein d'une entreprise privée

Pour la liste complète d'activités inadmissibles, veuillez aller sur le site du Ministère de l'éducation : <http://www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/124b.html>

Si l'élève choisit une activité qui ne figure pas parmi cette liste, il / elle devra la faire approuver, par écrit, par sa conseillère ou son conseiller en orientation, AVANT de participer à l'activité.

****Les heures accomplies pour une activité non approuvée peuvent être refusées par l'école.****

N'hésitez pas à communiquer avec le centre d'orientation si vous avez des questions : 705-267-1491 poste 104.